



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 septembre 2018
(OR. en)

7979/18

Dossier interinstitutionnel:
2018/0095 (NLE)

WTO 83
SERVICES 32
FDI 19
COASI 100

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part

DÉCISION (UE) 2018/... DU CONSEIL

du ...

**relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne,
de l'accord de protection des investissements
entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part,
et la République de Singapour, d'autre part**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a) v),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2018/... du Conseil, l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part (ci-après dénommé "accord")¹⁺ a été signé le ...⁺⁺.
- (2) Il y a lieu d'approuver l'accord au nom de l'Union.
- (3) Conformément à l'article 4.11 (Absence d'effet direct) de l'accord, celui-ci ne confère pas de droits ni n'impose d'obligations aux personnes, autres que ceux créés entre les parties en vertu du droit international public,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2018/... du Conseil du ... relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part (JO L ...).

⁺ JO: veuillez insérer le numéro, la date et la référence de publication de la décision figurant dans le document ST 7977/18.

⁺⁺ JO: veuillez insérer la date de signature de l'accord figurant dans le document ST 7980/18 INIT.

Article premier

L'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, est approuvé au nom de l'Union.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil procède, au nom de l'Union, à la notification prévue à l'article 4.15, paragraphe 2, de l'accord, à l'effet d'exprimer le consentement de l'Union à être liée par l'accord¹.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président

¹ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.